

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 10 décembre 2024

(par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membre : *M. Luc Demers, expert en sinistre*
Membre : *M. Daniel Balthazar, expert en sinistre*

Avocate du plaignant : *M^e Catherine Bazinet*
Intimé : *Se représente seul*

RÔLE

9 h 30 **Syndique adjointe de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Tresor Nkandi Mosi Luyeye, expert en sinistre (5A) (Inactif et sans mode d'exercice)
Certificat n° 229546
Plainte n° 2023-11-01 (E)

(Audience sur sanction)

Nature de la culpabilité:

- Exercer ses activités de façon malhonnête en utilisant et truquant plusieurs dossiers de réclamation (art. 10, 48 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.